

Jean-Pierre COSSET

Spécialiste en Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution

*** Jean GERONDEAU**

Conseil en Droit Fiscal et Droit des Sociétés

Thomas DROUINEAU

Bâtonnier de l'Ordre
Spécialiste en Droit public

Florent BACLE

DESS et Magistère Droit des Techniques de l'Information et de la Communication
D.U Réparation juridique du dommage corporel
Membre de l'A.A.M.T.I

Marion LE LAIN

Master II Droit de la Construction et de l'Urbanisme
Master II Droit des Marchés Publics et des Délégations de service public

**** Anne-Sophie ARBELLLOT de ROUFFIGNAC**

DESS carrières judiciaires
DU sciences criminelles
DU réparation juridique du dommage corporel

Fatiha NOURI

Master II Droit des Affaires

Avocats Associés

Delphine TEXIER

DEA en Droit Social
Droit collaboratif

Mélanie de LEUSSE – GERENTES

Master II Droit Fiscal
Master II Droit du Patrimoine Professionnel

Paul BARROUX

Master II Droit du financement et du recouvrement

Julie VERGER

Master II Droit Public

Méghane SACHON

Master II « Conseil et Contentieux »
Option Droit Privé

Olivier PIRROT

Master II Droit de l'Entreprise
- Juriste d'Affaires

Jean PUYT

Master II Contentieux Publics

Myrième OUESLATI

Master II Droit public et administration –
Parcours Droit public des affaires

Sandra LARCHE

Master II Carrières Judiciaires

Avocats collaborateurs

Avocats au barreau de Poitiers

* Avocat au barreau de La Roche sur Yon

** Avocat au Barreau de la Charente



Association Interbarreaux d'Avocats RPI

DROUINEAU - COSSET - BACLE -
LE LAIN - GERONDEAU -
ARBELLLOT DE ROUFFIGNAC

N° intracommunautaire : FR19809741226
NAF 6910 Z



AUSSAC VADALLE

Mairie

16560 AUSSAC VADALLE

Par mail : mairie@aussac-vadalle.fr

Pour ce dossier, merci d'écrire à l'adresse de Poitiers

Poitiers, le 13 février 2017

N/Réf. : AUSSAC VADALLE/TP SERVICES - 150550

MLL/MO

V/Réf. : affaire TP SERVICES

Monsieur le Maire,

Je reviens vers vous dans le dossier visé en référence et vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le mémoire en défense établi au soutien des intérêts de la Commune qui reprend l'ensemble de nos échanges.

Comme vous pourrez le constater, celui-ci a également vocation, à titre subsidiaire, à appeler en garantie l'architecte, comme nous en avions convenus.

J'ai bien réceptionné les pièces que vous m'avez communiquées.

Je vous indique que, compte tenu de la mise en demeure adressée par le Tribunal et afin de conserver le délai, j'ai d'ores et déjà introduit le mémoire en défense.

Dès lors, il conviendra d'attendre les répliques adverses et d'abonder l'argumentaire, notamment avec les comptes-rendus de chantier.

Restant naturellement à votre disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

22 Bis rue Arsène Orillard BP 83
86003 POITIERS cedex

Tél : 05-49-88-02-38 (lignes groupées)
Fax : 05-49-88-98-96

10 rue de Chabrefy

16000 ANGOULEME
Tél : 05-49-88-02-38
Fax : 05-49-88-98-96

avocat@dcblg.fr

M. LE LAIN



PJ : Projet de mémoire en défense et en intervention